# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE (COPIL) DES SITES NATURA 2000

---

*Estuaire et Basse Vallée de la Charente & Anse de Fouras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort*

*15 novembre 2024*

## Animatrices Natura 2000


| | |
|---|---|
| RAISON SOCIALE | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) |
| COORDONNÉES | Centre Technique Municipal (CTM)<br>rue Louis Vaudreuil<br>17300 ROCHEFORT |
| INTERLOCUTEUR | Delphine MORIN / Audrey TAPIERO /<br>E-mail : d.morin@agglo-rochefortocean.fr / a.tapiero@agglo-rochefortocean.fr<br>Téléphone : 05 46 82 67 02 / 05 46 82 67 03<br>Port : 06 02 05 34 47 / 06 72 60 22 70 |


## Rapport

| | |
|---|---|
| TITRE | COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE (COPIL) DES SITES NATURA 2000<br>Anse de Fouras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort/ Estuaire et Basse vallée de la Charente |

# SOMMAIRE

1. FEUILLE DE PRESENCE ..... 1
2. INTRODUCTION ..... 4
3. VOTE ..... 5
4. ECHANGES ..... 6
5. PRESENTATIONS ..... 7
5.1. Présentation des actualités du projet de Parc Naturel Régional des Marais du Littoral Charentais ..... 7
5.2. Point sur les mesures agro-environnementales et climatiques ..... 7
5.3. Présentation des actualités du Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis ..... 8
5.4. Présentation des actualités de la labellisation Ramsar ..... 8
6. QUESTIONS DIVERSES ..... 10
7. CONCLUSION ..... 12

# ANNEXE JOINTE

- DIAPORAMA

# 1. Feuille de présence

Liste des 22 personnes excusées :

| Nom Prénom | Structure |
|---|---|
| AGEORGES Eve | Mairie de Chatelaillon – Services techniques |
| BARON Clément | Chargé de mission ENS Moyenne vallée de la Charente – CD 17 |
| BELLICAUD Aurélie | SYMBO technicienne Boutonne aval |
| BIZET Hélène | Inspectrice du site classé "Estuaire de la Charente"<br>DREAL Nouvelle-Aquitaine |
| BONNEAUD Jean-Pierre | Ancien président de l'AF Cabariot |
| BUARD Eric | Chargé de mission Poissons migrateurs - CAPENA |
| CERF Mathieu | Agriculteur élu dans le bureau des Jeunes Agriculteurs du 17 – Eleveur à Saint Coutant le Grand |
| CHAMPAGNE Philippe | Président de l'AF Cabariot |
| COCHERIL Hélène | EPTB Charente |
| COUROUX Stephan | Département de la Charente Maritime, service GEMA |
| CURTY Alisson | Mairie de Ciré d'Aunis |
| DAVID Cédric | SCEA Atelier Capin |
| HERAULT Thomas | Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves, Ligue pour la Protection des Oiseaux |
| KERNEIS Eric | INRAE de Saint Laurent de la Prée –Ingénieur de Recherche |
| LEONARD Jean-Louis | Président de l'UNIMA |
| MESLIN Sébastien | Chargé de mission usages de loisir et EEDD au Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis -OFB |
| MICHAUD Jacky | Maire de Geay |
| PACAUD Lionel | Maire de Soubise / Vice-Président CARO / Conseiller départemental Canton de Tonnay-Charente |
| PETRIACQ Capucine | Région Nouvelle Aquitaine-Technicienne, gestion des sites Natura 2000 |
| PILET Lyne | Mairie de Lussant |
| POUGET Cécile<br>VIALE Jean Pascal | SMCA-Animatrice du sous-bassin "Marais Nord de Rochefort"<br>Maire de Romegoux |

Liste des 44 personnes présentes :

| Nom Prénom | Structure |
|---|---|
| ALLARD Vanessa | CARO service finances – gestionnaire de subventions (en visio) |
| BARBU Jonathan | Eau 17 |
| BAUDIER Maureen | Animatrice Natura 2000 marais de Brouage |
| BEGAUD Philippe | Président de l'AS de Saint Laurent de la Prée |
| BESSAGUET Bruno | Président du site N2000 Marais Nord de Rochefort / Vice-Président CARO / Maire de Moragne / Président de l'AS Genouillé Treize-Prises |
| BISSONNET Anaëlle | CEN Nouvelle-Aquitaine |
| BOISSON Ulrich | Adjoint au maire de Cabariot, membre de l'AF de Cabariot |
| BURNET Alain | Vice président CARO – président du SMCA |
| CERF Laurent | Président de l'AS Boutonne Rive Droite – Conseiller municipal St Coutant le Grand |
| CHARPENTIER Gaël | Conseiller à la Mairie de Cabariot |
| COIC Bastien | Directeur de l'Association Ramsar France |
| DAVID Gilles | Association "Les carrelets charentais"-Trésorier-adjoint |
| DAVITOGLU Yann | EPTB Charente – Chargé de mission Poissons migrateurs – Milieux aquatiques |
| de CAUWER Michel | Site du Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Charente-Maritime (SDPPRA 17) |
| DONNOT Stéphane | Sous-Préfet de Rochefort - Charente Maritime |
| DUPEYRON Thomas | Nature Environnement 17, conservateur de la RNR de la Massonne |
| DUPEUTY Jean-Eudes | SMCA Directeur |
| EGRETEAU Christophe | Ligue pour la Protection des Oiseaux, gestionnaire des propriétés LPO du 17 |
| FONTENY Sylvie | CD17 service GEMA |
| ICHANSON Clément | DDTM 17 Chargé Natura 2000 |
| GAYOUT Aurore | Animatrice Natura 2000 Marais de la Seudre et Ile d'Oléron - CCBM |
| GUIGNOUARD Jean-Philippe | Adjoint à la Mairie de Tonnay-Charente |
| GRAILLOT Ghislaine | DDTM 17 Chargée Natura 2000 |
| GRASSO Christelle | Maire de Landrais |
| HAY Jean-Claude | Conseiller à la Mairie de Saint-Laurent de la Prée, membre de la commission Biodiversité de la CARO |
| HILLAIREAU Jean-Michel | Secrétaire de l'ASA de Saint-Laurent-de-la-Prée |
| JOBIN Emmanuel | Maire de Ballon |
| JOLIBOIS Noémie | Responsable du bureau d'études de l'UNIMA |
| KOENIG Jean-Charles | Association "Les carrelets charentais "-Secrétaire |
| LAURENT Camille | Fédération des chasseurs 17 -Chargée de mission "Réserves Naturelles" |
| LEROUGE Angélique | Maire de Muron |
| LUCAS Ludovic | CDA La Rochelle Chargé de mission écologue |
| LUCAS Ronan | Directeur adjoint du Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis -OFB |
| MAUGAN Claude | Maire d'Echillais |
| MAZIN Antoine | Animateur du bassin versant de l'Arnoult-Bruant-SMCA |
| MERIAU Sébastien | Chambre d'agriculture 17 Chargé de mission agroenvironnement |
| MICHAUD Guillaume | CARO- Directeur Eau-Assainissement-GEMAPI |
| MORIN Delphine | CARO Animatrice N2000 Marais Nord de Rochefort |
| OLLIVIER Nathalie | DDTM17 Responsable de l'unité Milieux, Forêt et Biodiversité |
| PAGANI Vérane | CCBM- Cheffe de projet "Parc naturel régional" |
| PERRINAUD Michel | Mairie Breuil-Magné 1er Adjoint |
| PHILIPPOT Cécile | CC Aunis Sud Responsable environnement |

| | |
|---|---|
| PRAUD Olivier | Fédération des chasseurs 17 Technicien |
| RECHT Eric | Maire de Loire les Marais |
| RICHARD Anne | Association « A fleur de marée, balade nature » |
| RICHARD Xavier | Association des chasseurs de tonne de Charente maritime - Vice-présisent |
| SANZ-CASAS Nadia | Conservatoire du littoral, chargée de mission gestion |
| TAPIERO Audrey | CARO Animatrice N2000 Estuaire et Basse Vallée de la Charente |
| URANO Gauthier | Département de la Charente-Maritime Chef de projet Franchissabilité et Continuités écologiques |

## 2. Introduction

Ouverture de la séance par Monsieur le Sous-Préfet qui souligne la richesse environnementale de notre territoire.

M. BESSAGUET, Président des sites Natura2000, remercie les participants pour leur présence.

***NB : le compte rendu suivant reprend les discussions intervenues lors de la réunion. Pour le reste des informations présentées lors de la réunion, il faut se référer au diaporama figurant en Annexe.***





Figure 1 : Réunion du COPIL Natura 2000 le 15/11/2024 dans les locaux de l'OFB et du Parc Marin

## 3. Vote

Le collège des collectivités des COPIL valide l'unique candidature de la CARO en tant que structure animatrice pour la présidence des comités de pilotage et l'animation 2025-2027 des sites Natura 2000 « Estuaire et Basse Vallée de la Charente » et « Anse de Fouras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort »

## 4. Echanges

Questions suite à la présentation sur la dotation :

- Concernant la présentation de la dotation « aménités rurales » versées aux communes, le sous-préfet interroge les maires présents pour connaître leur utilisation de cette dotation.
- Emmanuel Jobin, maire de Ballon : La commune prévoit d'installer un maraîcher avec la dotation 2024 en maitrise foncière publique (30 000€ opération en totalité). Il a fallu modifier une OAP dans le PLUiH de la communauté de communes Aunis Sud également pour permettre ce nouvel usage.
- Le maire de Loire les Marais, Eric Recht, nouvellement bénéficiaire, parle du projet de la commune sur la remise en continuité de certaines haies, notamment sur la levée des Grenons. Cette dotation permet d'apporter de l'autofinancement nécessaire lors de projets déjà subventionnés par ailleurs (via Natura 2000 notamment).
- L'animatrice Natura 2000 de la CARA, Leila Renon, attire l'attention sur le fait que cette dotation est annuelle et qu'il convient d'en tenir compte sur des projets pluri annuels. A l'échelle de la CARA, la dotation a diminué de 144 000 € en 2024, du fait de la redéfinition des critères d'éligibilité.
- Le sous-préfet précise que l'Etat a souhaité recentrer ce versement à destination des communes rurales.

# 5. Présentations

## 5.1. Présentation des actualités du projet de Parc Naturel Régional des Marais du Littoral Charentais

*-Présentation réalisée par Vérane PAGANI de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes (cf-diaporama)*

Depuis 6 ans, les 3 intercommunalités de Rochefort, Royan et Marennes (CARO, CCBM et CARA) travaillent de concert sur le projet de PNR sur les marais du littoral charentais, avec l'appui de la Région, compétente en la matière.

Une étude conduite de 2018 à 2021 par les 3 EPCI constituées en Entente a conclu l'opportunité de créer un PNR, la Région a émis de son côté un avis favorable à la poursuite du projet en décembre 2023.

C'est ensuite l'Etat, par la voix du Préfet de Région, qui s'est prononcé en faveur du projet en août 2024. Il s'est appuyé pour cela sur les avis favorables formulés par le Conseil National de Protection de la Nature et la Fédération des PNR, dont les experts sont venus évaluer le projet en juillet dernier lors d'une visite de terrain.

S'ouvre désormais une nouvelle phase avec la constitution d'un Syndicat mixte de préfiguration auquel devront notamment participer l'ensemble des collectivités concernées : Région, Département, 7 EPCI et près de 70 communes, puisque le projet de PNR va au-delà des périmètres des 3 EPCI à l'origine du projet. Ce Syndicat sera chargé de lancer et piloter l'élaboration de la charte du futur PNR, c'est-à-dire le contrat qui formalise et concrétise le projet de territoire. Son élaboration se fera en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Doté de « missions » et non de « compétences », un PNR est créé pour une durée de 15 ans renouvelable.

## 5.2. Point sur les mesures agro-environnementales et climatiques

*-Présentation réalisée par Sébastien MERIAU, Chambre d'agriculture Charente Maritime- (cf-diaporama)*

<u>Questions sur les MAEC :</u>

Monsieur le Sous-Préfet demande la raison de la différence de contractualisation entre les années 2023 et 2024. Et quelles prévisions pour les années suivantes.

Sébastien Mériau répond que 2023 était une très grosse année de renouvellement pour une grande partie des agriculteurs engagés dans les MAEC. Et que 2024, 2025 et 2026 seront des plus petites années, intégrant de petites surfaces liées à des installations de jeunes agriculteurs par exemple.

Monsieur le Sous-Préfet souligne le financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne venue en renfort, permettant de boucler le budget de 20 millions d'euros financés en 2023 sur 5 ans et d'éviter de devoir appliquer les règles de priorisation entre agriculteurs.

Sébastien Mériau indique qu'effectivement à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, le Projet Agro Environnemental et Climatique des marais charentais est une enveloppe conséquente car le budget global est de 60 millions d'euros au total. Ce dispositif permet de maintenir des espaces à vocation d'élevage dans les zones humides. Il remercie les services de l'Etat de leur soutien.

Pour 2025, il regrette qu'il n'y ait pas de budget dédié pour l'animation, ce qui va contraindre pour la poursuite du dispositif à devoir facturer la réalisation du dossier aux agriculteurs candidats.

## 5·3· Présentation des actualités du Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis

*-Présentation réalisée par Ronan LUCAS, Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis (sans diaporama)*

Ronan évoque le travail réalisé pour concevoir un Formulaire simplifié des EIN Natura 2000 pour la mer qui est en cours de finalisation. Au printemps 2025, les membres du COPIL seront convoqués pour une réunion dédiée à l'évaluation des risques pêche.

Le Parc Marin soutient financièrement et par un appui technique les nombreuses Aires Marines Educatives (AME) de son territoire.

Il travaille également sur le Suivi des déchets marins (protocole OSPAR) et prochainement une station sera suivie à Soubise pour comprendre les apports fluviaux en déchets.

Le Parc Marin a créé un centre d'interprétation du milieu marin au Fort Liédot sur l'ile d'Aix (approche sensible) et il invite les membres du COPIL à le visiter.

Questions

Freddy Roux, président de l'AAPPAM Loutre Rochefortaise demande si la fermeture mensuelle de la zone de pêche a eu un impact sur la population des dauphins ;

Ronan Lucas répond que d'après une analyse de Pelagis, l'impact a été très positif.

## 5·4· Présentation des actualités de la labellisation Ramsar

*-Présentation réalisée par Bastien COIC de l'Association Ramsar (cf-diaporama)*

Au sujet de l'introduction de la BCAE 2, Monsieur le Sous-Préfet indique que si on introduit une interdiction, c'est qu'elle était possible auparavant dans ces sites ? Alors que les zones humides sont déjà protégées par d'autres réglementations (Loi sur l'Eau, Natura 2000…)

Bastien Coic répond qu'il s'agit d'un changement de paradigme total puisqu'on passe d'un label qui se veut une reconnaissance, non réglementaire, basé sur la concertation locale à une possible réglementation liée à Ramsar. Via cette BCAE 2, on laisse plutôt de côté les zones humides non connues ni protégées par une réglementation ou un inventaire. L'objectif de l'association Ramsar France est de désynchroniser cette BCAE 2 des sites Ramsar existants ou en projet, afin de ne pas en freiner la dynamique au niveau national.

Anne Richard, membre du conseil de développement de la CARO, rappelle qu'une délibération avait été validée le 17/12/2019 afin d'affirmer la volonté d'inscription des 3 sites Natura 2000 de zones humides présents sur la CARO dans une reconnaissance internationale via le label Ramsar.

Alain Burnet demande pourquoi rien n'a été fait depuis.

Bastien Coic rappelle que la constitution du dossier de candidature s'opère d'abord au niveau local avant d'être validé au niveau national par le Conseil National du Patrimoine Naturel et le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Léna Rabin indique que sans DOCOB à jour, vu les niveaux d'exigence requis pour la labellisation via les 9 critères (cf diaporama), une candidature serait une perte de temps faute d'inventaires à jour. Par exemple, l'enjeu Vison d'Europe n'apparait pas dans le DOCOB Marais de Rochefort alors qu'on connait grâce au Life Vison l'importance de ce site pour le maintien de la population.

## 6. Questions diverses

Christophe Egreteau, gestionnaire des espaces naturels propriétés LPO en 17, reconnait le travail d'animation sur le terrain mais remarque qu'on ne connait pas son impact sur la conservation de la biodiversité. Cela s'avère frustrant au fil des années. Par exemple, le dernier suivi « oiseaux nicheurs » a eu lieu il y a 14 ans et il constatait déjà un effondrement de la population d'oiseaux nicheurs sur les marais de Rochefort. C'est dommage de faire tout ce travail et ne pas pouvoir en estimer les résultats. Il faudrait évaluer les résultats, par le biais des indicateurs du DOCOB.

Christelle Grasso, Maire de Landrais, est d'accord pour dire que si on ne peut pas mesurer l'efficience des actions, cela pose problème.

Monsieur le Sous-Préfet indique que quand on fait l'action, on doit intégrer le bilan de l'action. Mais le bilan ne doit pas être plus coûteux que l'action.

Delphine Morin indique qu'il serait bénéfique d'avoir une démarche partenariale de synthèse des données existantes.

Nathalie Ollivier (DDTM) mentionne que des suivis sont financés donc des données existent mais il faudrait pouvoir les centraliser dans un site internet, où toutes ces données seraient consultables, comme par exemple l'Observatoire du marais poitevin.

Christophe Egreteau pose la question de ce qu'on ferait si les évolutions sont positives ou négatives ?

Maureen Baudier intervient pour l'entente CARO – CCBM qui porte un projet d'Observatoire du patrimoine naturel à l'échelle du Marais de Brouage, dans le cadre du contrat de progrès. Dans un souci de cohérence territoriale, il serait pertinent qu'il soit de plus grande envergure, à l'échelle du futur PNR des marais littoraux charentais par exemple, et permette aussi d'évaluer les méthodes de gestion.

Monsieur le Sous-Préfet intervient en disant qu'on pourrait déjà avoir recours à des compilations de données existantes.

Freddy Roux (AAPPMA Loutre Rochefortaise) remarque qu'avec les moyens informatiques dont on dispose aujourd'hui et les plateformes de saisie des observations naturalistes on devrait maintenant mieux connaitre l'état de la biodiversité.

Romain Beaubert (LPO) explique que toutes les données ne se valent pas. Les données d'occurrence saisies par certains bénévoles n'ont pas la même qualité que celles d'un expert naturaliste. Il faut pouvoir appliquer des protocoles de suivi standardisés sur de nombreuses années. Il faut un pas de temps long pour dégager des tendances. Il faut pouvoir mettre en place un protocole « Capture-Marquage-Recapture » pour pouvoir estimer une taille de population.

Alain Burnet intervient en faisant part de son expérience sur le marais de Brouage. 6 espèces ont été suivies en 3 ans par le SMCA. En 2023, 450 kms de fossés ont été curés pour retrouver 23 cistudes dont 19 vues par le pelleteur. On ne sait toujours pas combien il y a de cistudes dans la globalité des marais de Brouage. Le coût pour répondre à cette question : plusieurs centaines de milliers d'euros. L'acquisition et la mise à disposition de connaissances existantes nécessitent des moyens financiers colossaux. Autre exemple : le Vertigo de Desmoulins. On a financé une étude notamment sur le canal de Charras pour la sauvegarde de ce petit escargot. On nous a dit qu'il n'y en avait plus mais pas comment faire pour qu'il revienne ou des mesures de gestion pour le conserver.

Emmanuel Jobin, Maire de Ballon, estime que la précision est hors de prix. On a une capacité à évaluer les populations par échantillonnage avec une marge d'erreur, et de connaitre les tendances. Si elles sont positives, on continue, si elle sont négatives, on s'interroge. On peut aussi faire le choix de préserver les habitats d'espèces.

Freddy Roux (AAPPMA Loutre Rochefortaise) dit que pour évaluer des résultats il faut pouvoir se rapporter aux objectifs inscrits dans les DOCOB.

Maureen Baudier explique que l'ancienneté des DOCOB est trop importante. Les besoins évoluent et les indicateurs qui avaient été définis à l'époque ne sont pas les plus adaptés à mettre en place aujourd'hui.

Audrey Tapiero explique que la méthodologie CT 88 (Cahier Technique n°88) est celle qui doit être mise en place pour la révision des DOCOB et ce afin de faire évoluer les objectifs sur le long terme, les objectifs opérationnels et les indicateurs mesurables qui sont aujourd'hui obsolètes.

## 7. Conclusion

Au terme de ce comité de pilotage, l'ensemble des participants sont remerciés pour leur présence et les intervenants pour avoir enrichi les supports préparés grâce à leur présentation.

| |
|---|
| M. BESSAGUET remercie les participants et l'OFB pour l'accueil dans ses locaux |




# NATURA 2000

*Centre Technique Municipal (CTM)*

*rue Louis Vaudreuil*

*17300 ROCHEFORT*

# COPIL Natura 2000

## Baie d'Yves, Anse de Fouras, Marais de Rochefort
## Estuaire et Basse Vallée de la Charente

Bilan de l'année 2024 et de la convention CARO/Etat 2022-2024

Réunion du 15/11/24 à Rochefort

# Vote des collectivités pour les sites Natura 2000

- Présidence du COPIL et animation des deux sites est assurée par la CARO depuis juin 2016




⇒ CANDIDATURE DE LA CARO pour la période 2025-2027

# Sommaire

1. Bilan annuel d'animation -*N2000 : CARO*

1 – Animation
2 - Assistance technique
3- Amélioration des connaissances et suivis biologiques des DOCOB
4- Assistance administrative et bilans annuels

- ✓ Point sur les mesures agro-environnementales et climatiques
  - *Chambre d'agriculture Charente Maritime*- Sébastien Mériau

- ✓ Présentation des actualités du Parc Marin Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis
  - *Parc Marin Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis*- Ronan Lucas

2. Ramsar
   - *Association Ramsar – Bastien Coic*

3. Bilan triennal 2022-2024

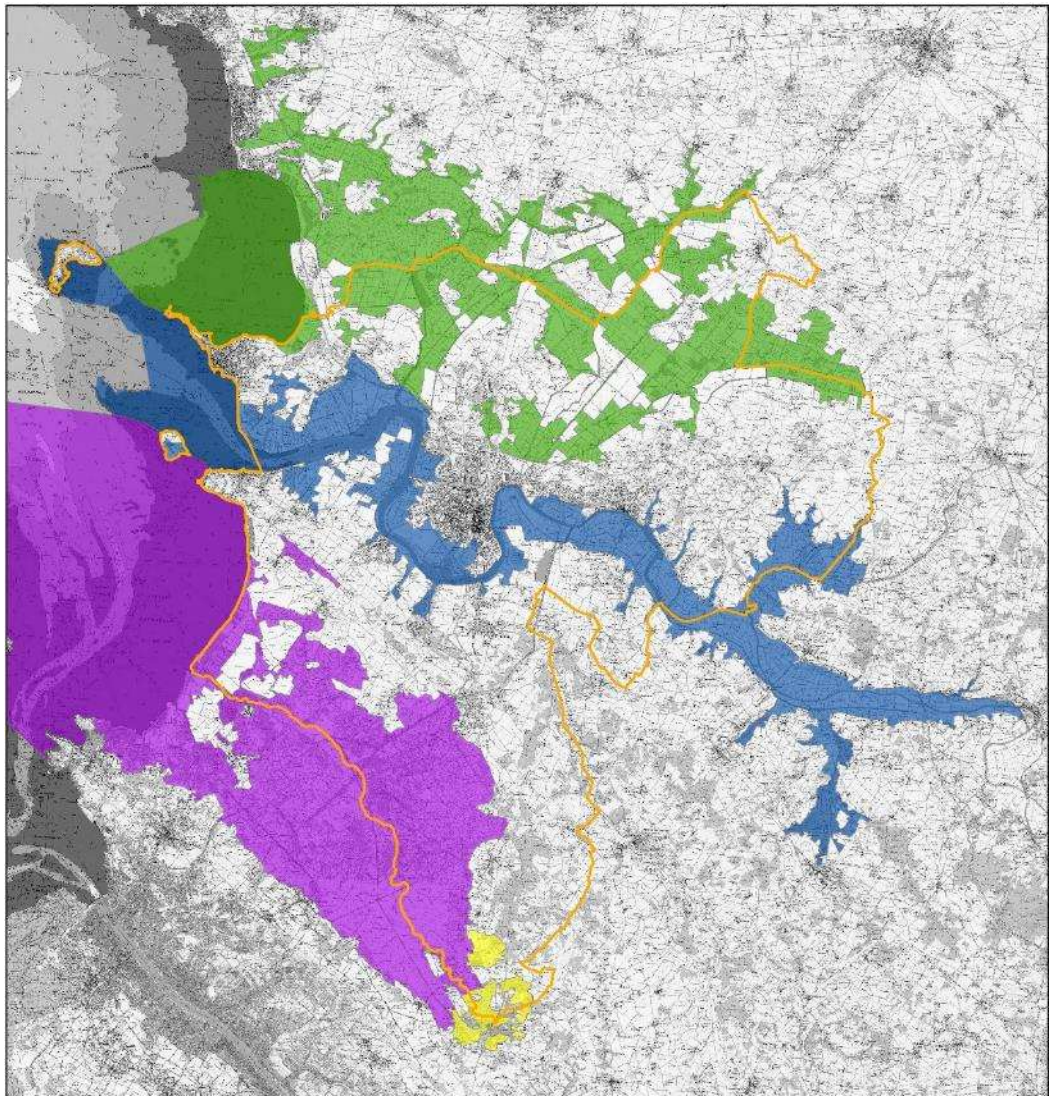
4. Questions diverses

# 01 Bilan annuel animation N2000

- Rappel de la répartition géographique des sites N2000 en 2024

Léna RABIN puis Delphine MORIN (depuis le 01/06/2024)
Animatrice N2000 Marais de Rochefort

Margaux NICOU puis Audrey TAPIERO (depuis le 02/05/2024)
Animatrice N2000 Estuaire et Basse Vallée de la Charente



# 01 Bilan annuel animation N2000

## Principales missions d'animation

1 – Animation :

Sensibilisation, information, communication

Echanger avec d'autres animateurs de sites N2000

2 - Assistance technique :

Contractualisation des actions du DOCOB

Articulation N2000 dans les politiques publiques

Assistance aux porteurs de projet dans les EIN

Réunions avec les services de l'Etat

3- Amélioration des connaissances et suivis biologiques des DOCOB :

Suivi biologique des sites

Mise à jour des DOCOB

Evaluation de l'état de conservation des sites

4- Assistance administrative et bilans annuels :

Organisation des COPIL

Fourniture et suivis des demandes de subvention

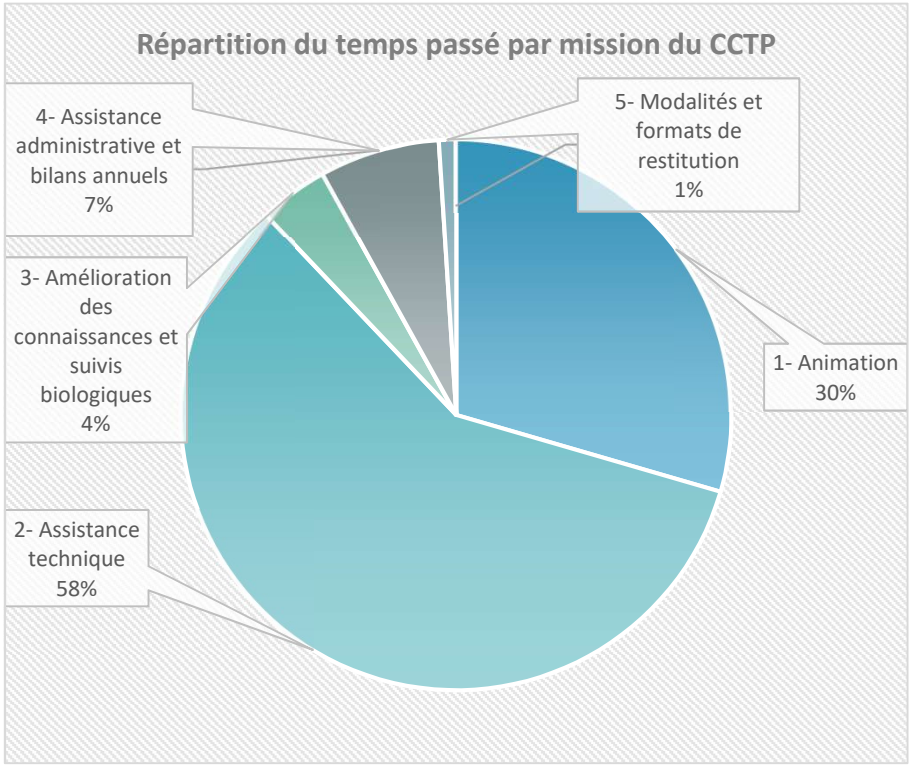
Elaboration du rapport d'évaluation annuel et triennal d'animation

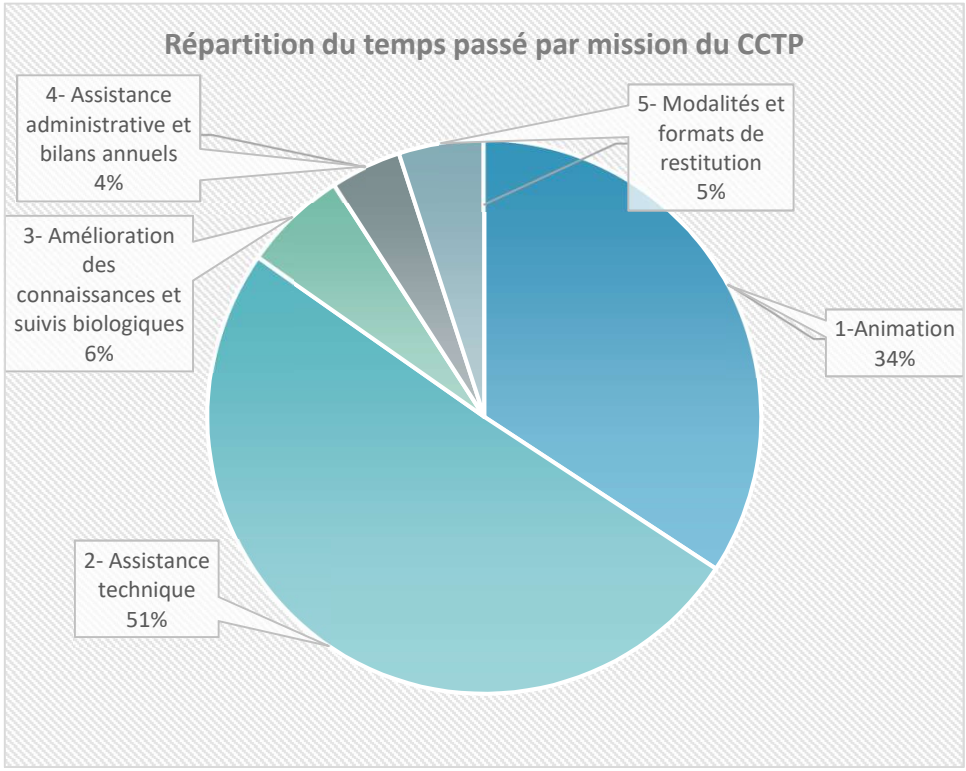
# 01 Bilan annuel animation N2000 – Année 2024

## Répartition du temps passé par mission

- Marais de Rochefort
- Estuaire et basse vallée de la Charente

*Jusqu'au 1er novembre 2024*



# 01 Bilan annuel animation N2000

## 1- Animation




- <u>Fête de la nature</u> *–22 au 26 mai 2024*

6 animations par les animatrices N2000, en lien avec des partenaires :

- Histoire des marais et Biodiversité, à Breuil-Magné, avec la commune.
- De Marais à Marée à Saint Laurent de la Prée, avec la LPO et le CD17.
- Balade matinale à Rochefort avec la Médiathèque et la LPO
- Balade à vélo à Muron, avec la commune et la LPO
- Balade dans les marais à Saint Coutant le Grand, avec la LPO et Laurent Cerf (éleveur)
- Histoire et Biodiversité, à Loire les Marais, avec la commune et la LPO







# 01 Bilan annuel animation N2000

1- Animation

- Membre de groupes de travail (PPG), contribution à des COPIL, COTECH, Grand site…
- Rencontre des acteurs locaux

- <u>Congrès des élus N2000 – 25 et 26 juin – avec la CCBM</u>



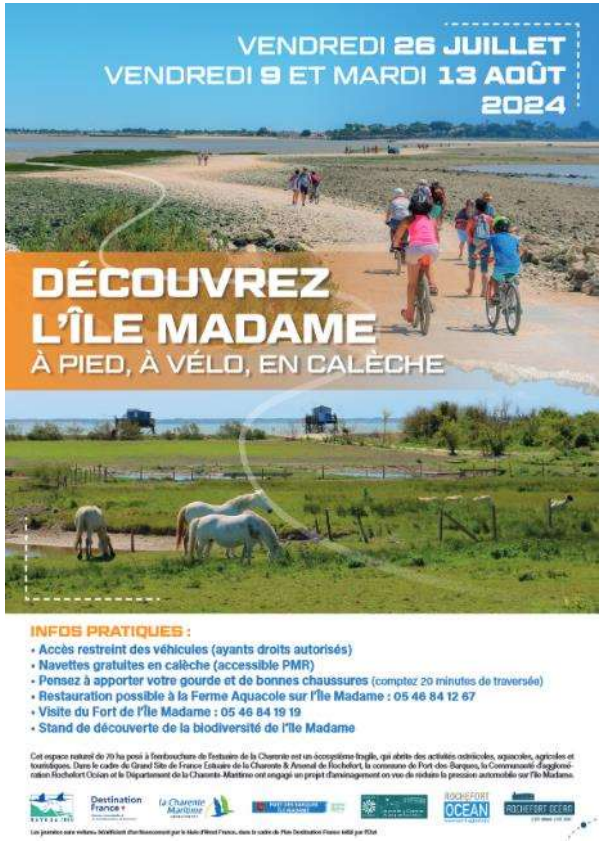



Conférences et visites de terrain sur des sites Natura 2000 du PNR des Ballon des Vosges.

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 1- Animation

- Stand : Ile Madame




Stand de découverte de la biodiversité de l'Ile Madame par les animatrices N2000 (avec le CD17 sur une date) :

Environ 100 personnes sensibilisées sur le stand par journée



Reportage par France 3 (Ici19/20 Atlantique)

- Stand : Saint Laurent de la Prée (21 septembre)



# 01 Bilan annuel animation N2000

## 1- Animation

- Animation Canal de Charras





« Balade naturaliste autour du Canal de Charras » le 12/10/2024 avec la CC Aunis Sud à l'occasion d'une Histoparty avec Thierry Sauzeau, dans le cadre de la fête de la science sur le thème « Eau en Aunis Sud, hier, aujourd'hui et demain"

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 1- Animation

- Formation MAEC auprès d'un public d'agriculteurs, en lien avec la CA17



*1er octobre*
*Marais de Rochefort*
*Cabane de Moins*





*17 octobre*
*Estuaire et Basse vallée de la Charente*
*Saint Hippolyte*



# 01 Information

- Visite PNR sur les 2 sites N2000 :


Marais du transbordeur

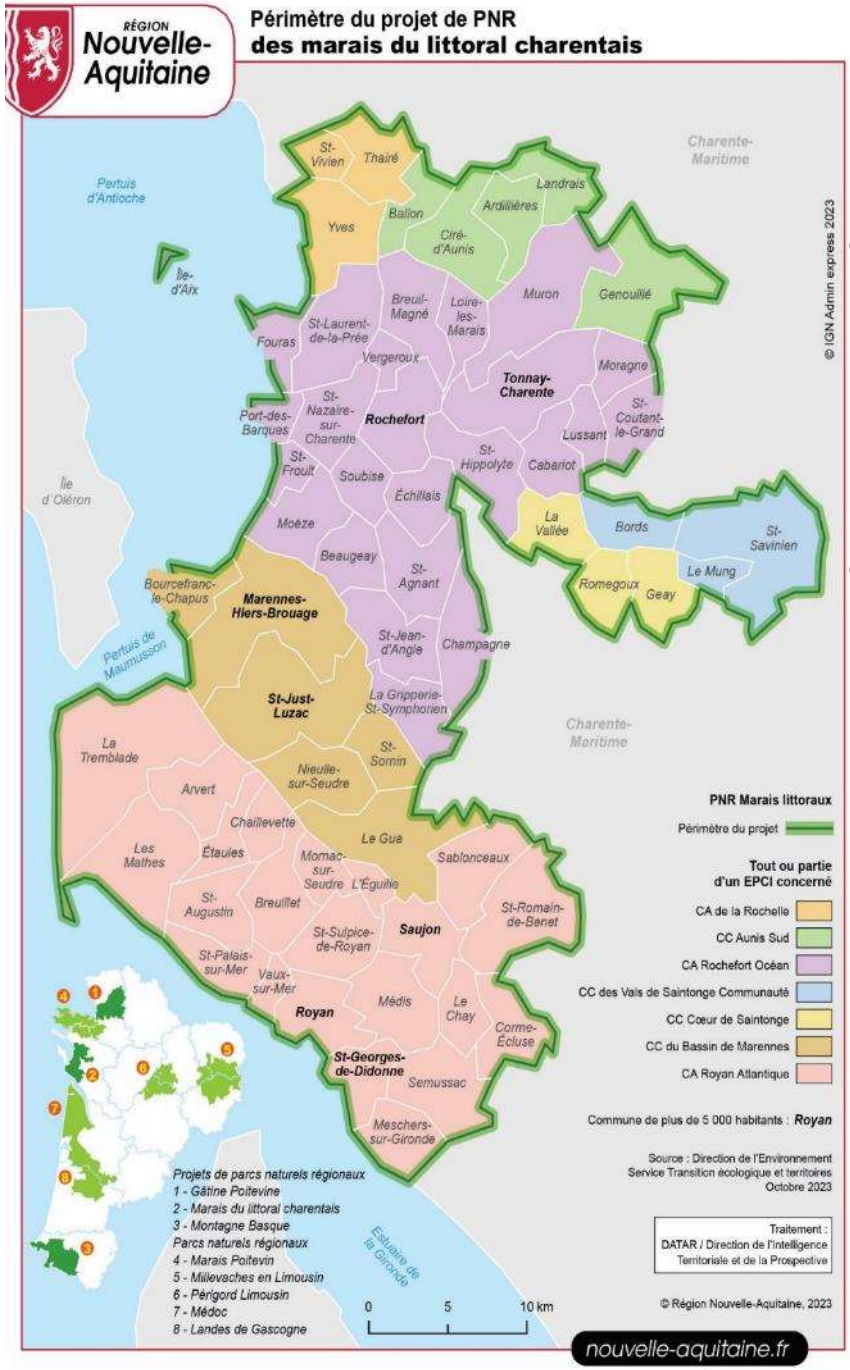

Marais du transbordeur


Exploitation agricole Loire


Cabane de Moins

Du 1er au 03 juillet 2024, la CARO a accueilli des représentants de la Fédération des parcs naturels régionaux de France et du Conseil national de protection de la nature (CNPN) dans le cadre de l'avis d'opportunité Etat  pour la création d'un Parc naturel régional des marais du littoral charentais.

Vérane PAGANI, CCBM




# Historique de la démarche

**2016/2017**
- Saisine de la Région et Création d'une Entente

**2019/2023**
- Étude d'opportunité
  Et réduction du périmètre initial

**Décembre 2023**
- Avis favorable de la Région Nouvelle-Aquitaine

**Aout 2024**
- Avis favorable du Préfet de Région

# Les suites

**Gouvernance**
Création d'un Syndicat mixte de préfiguration (obj. sept 2025)

**Concertation**
Installation d'un conseil scientifique et d'instances de dialogue

**Projet**
Elaboration de la charte du futur PNR (4 à 6 ans)

# 01 Information

- Dotation aménités rurales 2024 (ex-dotation biodiversité)

Pour les communes riveraines d'un parc naturel marin, et/ou classées en site N2000 (nombre minimum d'hectares de la surface communale doit être en N2000), et pop < 10 000 habitants.

- Nouvelles communes éligibles en 2024

| Commune | Montant 2024 | % surf com | Nbre ha N2000 |
|---|---|---|---|
| Ardillières | 5 111 € | 30,9% | 494,23ha |
| Ballon | 4741 € | 37% | 455,18 ha |
| Bords | 6638 € | 36% | 563,46 ha |
| Cabariot | 5974 € | 28,4% | 433,15 ha |
| Ciré d'Aunis | 9094 € | 34,5% | 892,55 ha |
| Geay | 4227 € | 23,6% | 378,37 ha |
| Genouillé | 6488 € | 20,10 % | 697,11 ha |
| Loire les marais | 4154 € | 41,5 % | 516,77 ha |

- Sollicitation des communes de la CARO pour mutualisation d'une partie de la dotation (moins de la moitié)

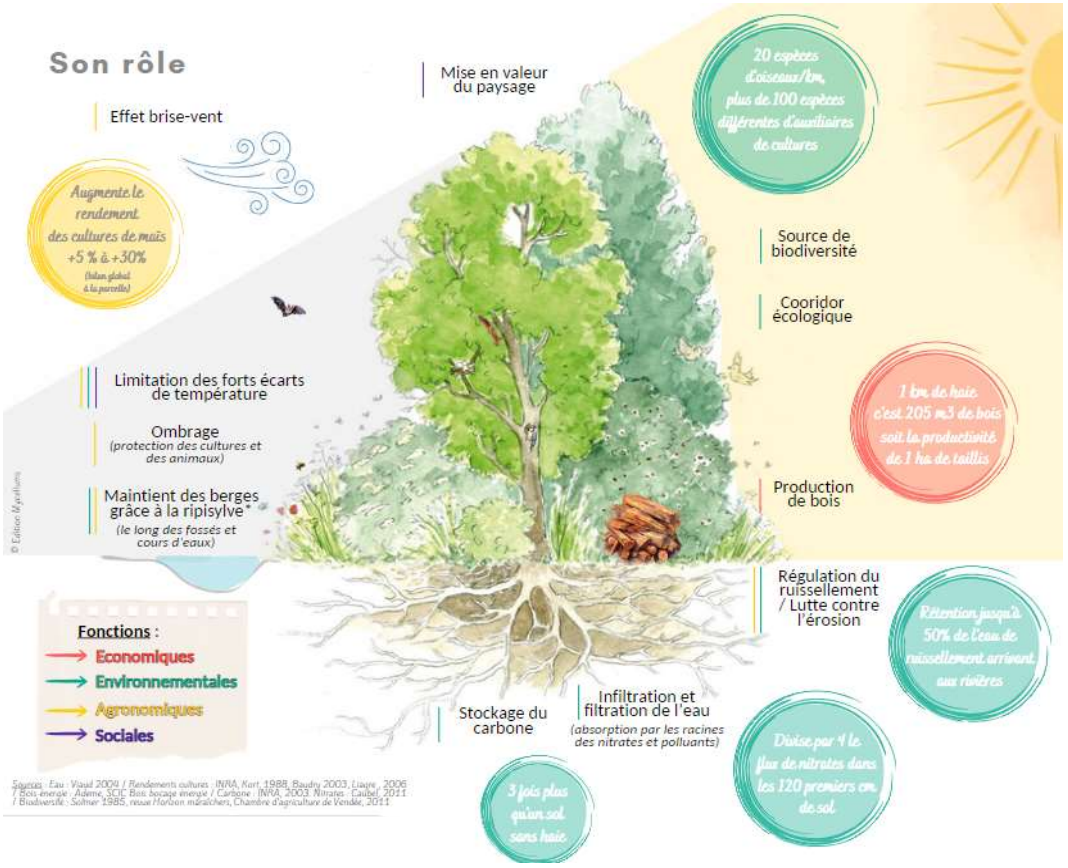
- Intervention possible auprès des communes et dans les conseils municipaux

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 1- Animation (Communication)

- Lettre d'informations Natura 2000 commune aux 2 sites Natura 2000 sur les haies



# 01 Bilan annuel animation N2000

## 1- Animation (Communication)

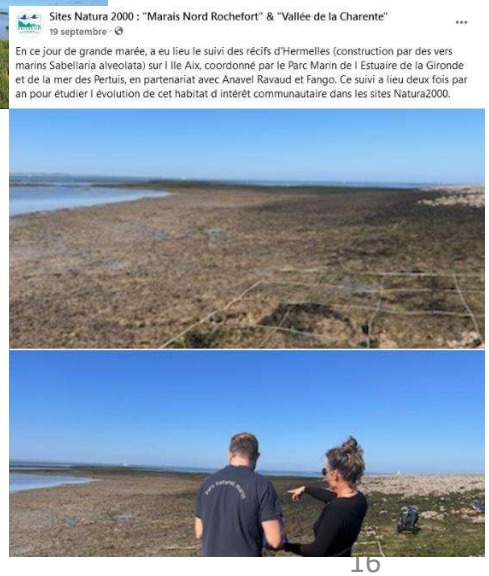
- Bilan annuel de la page facebook

**"Sites Natura 2000 : "Marais de Rochefort" & "Vallée de la Charente"**










- Découvrir ce qu'est N2000 (les habitats, les espèces et les usagers des sites)
- Suivre les actualités des 2 sites N2000 : communiquer sur « la vie » des sites, suivi des travaux, signature de chartes, animations, rencontre sur le terrain….
- Partager les actualités des partenaires sur nos sites

*Ne pas hésiter à nous les transmettre afin que nous puissions relayer !*

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 1- Animation (Communication)

Nombre de posts publiés en 2024 = **28**

Nombre de personnes/ structures qui suivent la page : **259**

Publication la plus visualisée :

Couverture de la publication

**869**




Réactions 60

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 1- Animation (Communication)

Sites internet : https://estuairecharente.n2000.fr/ et https://maraisderochefort.n2000.fr/







Formation les 2 et 3 octobre avec le centre de ressources N2000 de l'OFB

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 1- Animation (Communication)



*Communication*
*Vulgarisation*

- <u>Perspectives 2025</u> :
  - Mise à jour des deux sites internet
  - Animations Fête de la Nature et stands pour des événements
  - Lettre d'information annuelle Natura 2000
  - Concours des pratiques agro-écologiques (ex-concours prairies fleuries) sur Bords, Romegoux, Geay
  - « Nourrir » la page Facebook

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 2- Assistance technique

- Mise en œuvre du processus de contractualisation

### Outils Natura 2000 :
### 3 modalités d'engagement volontaire

**Mesures contractuelles de gestion donnant lieu à financement**

**Milieux agricoles** | **Milieux non agricoles**

**Actions de gestion donnant lieu à des coûts de réalisation**



Contrats Natura 2000 Agricoles = **Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC)** **Portage Chambre d'Agricuture**

**Contrats Natura 2000**
- **forestiers**
- **non agricoles – non forestiers**

**Mesures contractuelles de gestion valorisant des bonnes pratiques**

**Adhésion ouverte à tous les usagers du site**

- **Engagements conformes aux bonnes pratiques et aux recommandations définies par le DOCOB**
- **Pas de surcoût pour le signataire**

**Charte Natura 2000**

**Exonérations fiscales**
**Pour les propriétaires, exonération sur la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties**

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 2- Assistance technique






## MAEC Marais Charentais

**Bilan 2024 dans le cadre du comité de pilotage Natura 2000 des sites**
**"Estuaire et basse vallée de la Charente"**
**"Anse de Fouras, Baie d'Yves et Marais de Rochefort"**

**15 novembre 2024**

NATURA 2000

ROCHEFORT OCÉAN
Communauté d'agglomération

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE INTERDÉPARTEMENTALE
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

# Points abordés

- **Rappels sur le dispositif 2023-2027**
- **Bilan 2024 : animation et formations**
- **Perspectives en 2023**

# Rappels sur le dispositif 2023-2027

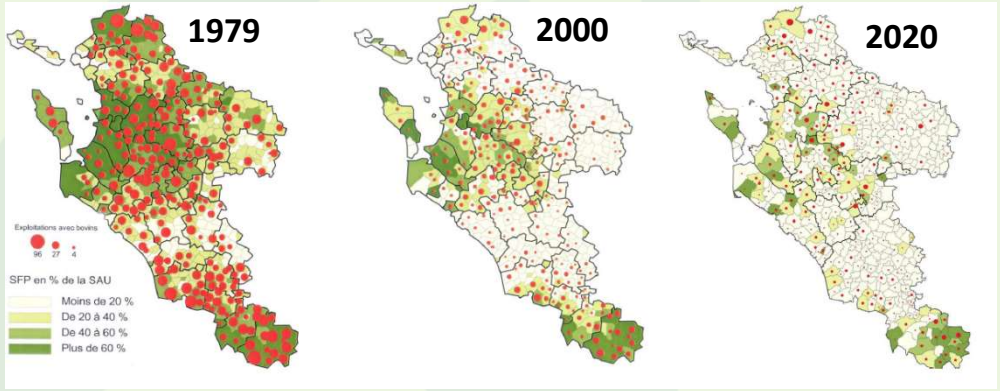




# Enjeux du PAEC Marais Charentais

L'objectif est de soutenir les exploitations d'élevage garante de l'entretien et de la valorisation des prairies humides. Ces prairies humides sont le support d'une biodiversité reconnue à l'échelle européenne notamment dans le cadre du dispositif Natura 2000.

**Evolution des surfaces en herbe et nb d'exploitation avec bovin par commune**




*Source : Agreste, DRAAF NA*

**Un enjeu particulièrement d'actualité au regard de l'évolution de l'activité d'élevage en Charente-Maritime**

# Territoire du PAEC Marais Charentais

Marais de Rochefort Nord

Marais de l'Ile d'Oléron

Marais de Brouage

Marais de la Seudre

Marais de la Presqu'île d'Arvert

Marais des bords de Gironde



Vallée de la Boutonne

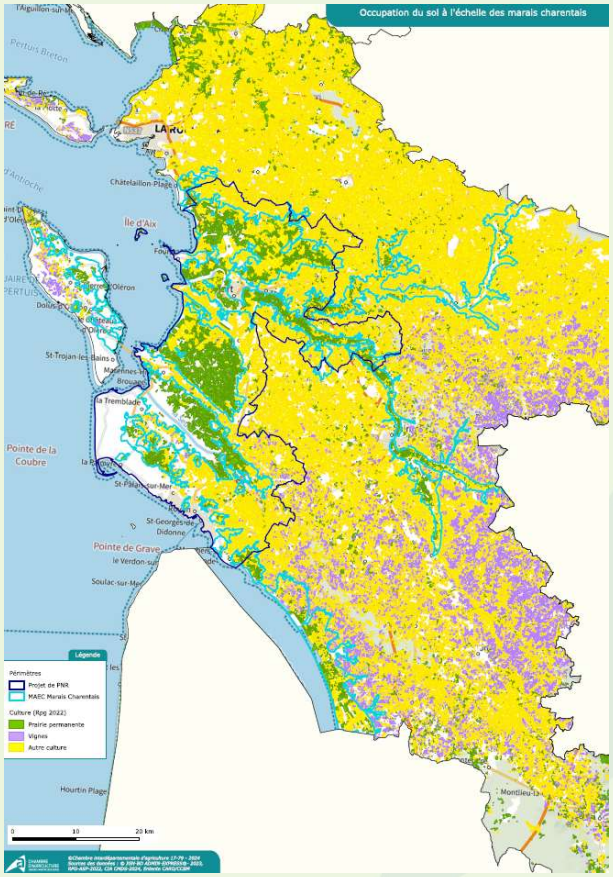
Basse vallée de la Charente

Moyenne vallée de la Charente et vallée de la Seugne



Animation des sites Natura 2000 : CARO, CCBM, CDA Saintes, CARA

# Un territoire proche du projet de PNR des marais littoraux charentais




Un avis favorable du Préfet de Région pour lancer la démarche d'élaboration d'un nouveau Parc Naturel régional sur les marais littoraux charentais => cohérence avec le PAEC.

*Aujourd'hui, sur une SAU de 425 000 ha, la Charente-Maritime ne compte plus que 72 000 ha de surface fourragère dont 45 000 ha de prairies permanentes.*

Entre les années 1990 et aujourd'hui, le nombre d'exploitations accompagnées via le dispositif MAEC et passé de mille à env. 500 exploitations en 2024.

**MAEC = aujourd'hui le seul dispositif de soutien à l'élevage en zone humide.**

# Bilan suite aux campagnes 2023 et 2024



# Bilan global marais charentais 2023 et 2024

**Campagne 2023 :**
393 dossiers préparés

20 366 ha de prairie humide couverts par une demande de MAEC (MHU, CPRA, ESP3 et 4)

1019 ha en plus avec ESP1

39 mares

**Campagne 2024 :**
26 dossiers préparés

495 ha de prairie humide couverts par une demande de MAEC (MHU, CPRA, ESP3 et 4)

81 ha en plus avec ESP1

6 mares

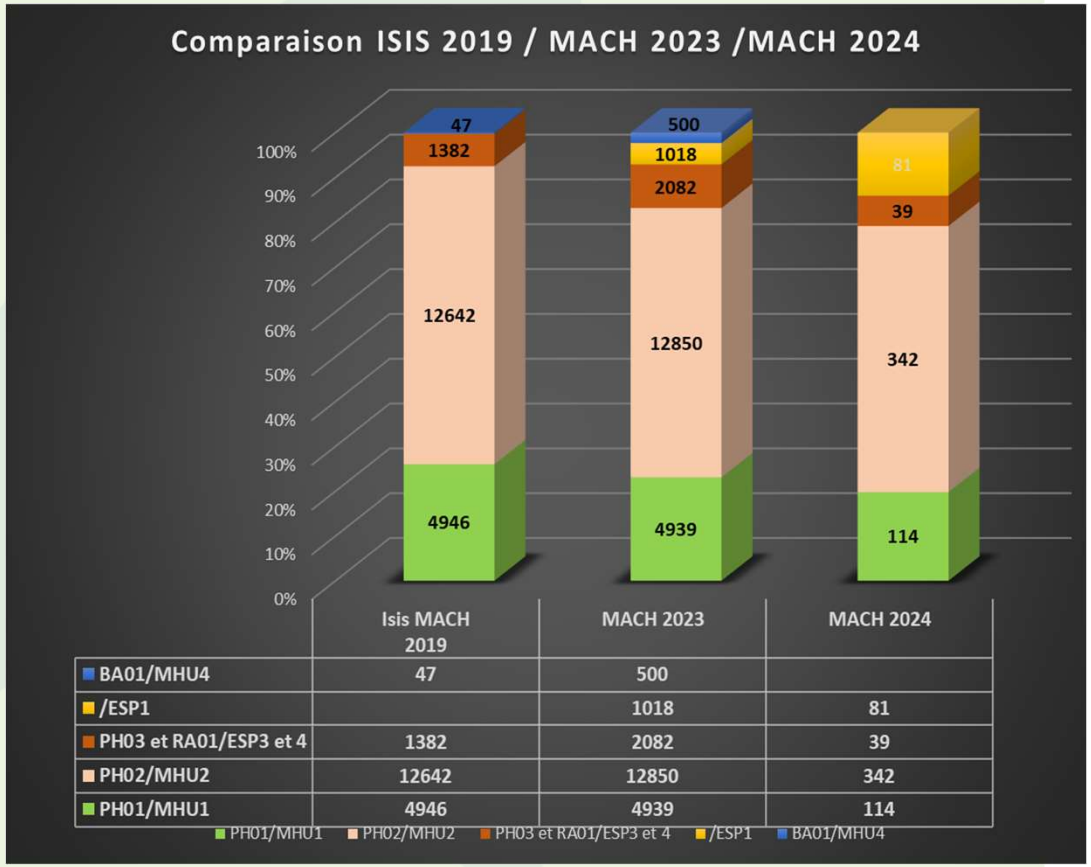
Au total avant instruction :
- Un total de 20 800 ha de surface MAEC et 398 exploitations
- **16 000 ha** sans fertilisation ni phytosanitaires
- Plus de **2 000 ha** avec une date de fauche ultérieure au 15 juin

# Surfaces couvertes par les MAEC Marais Charentais

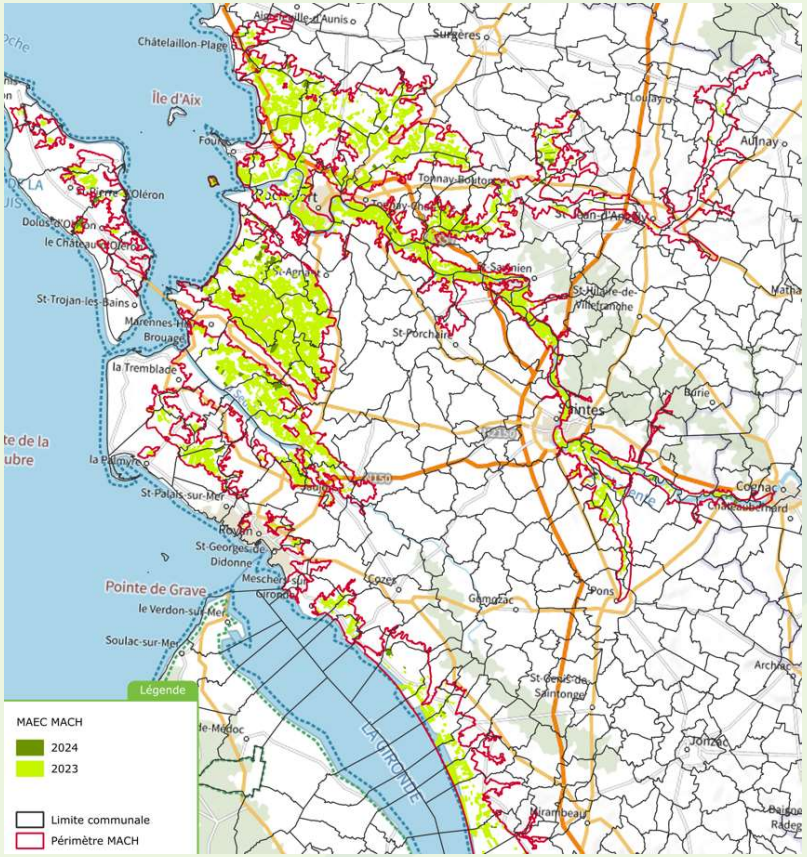
L'année 2024 a permis de 495 ha supplémentaires avec une répartition dans les différents contrats proche des années précédentes.

Au global, les années 2023 et 2024 permettent de couvrir 20 835 ha.

*Attention : chiffre avant instruction*.



# Carte des MAEC sur les marais Charentais




Une bonne couverture du territoire avec les 20 800 ha issus des campagnes 2023 et 2024.

Campagnes MAEC post 2023 : un enjeu pour la prise en compte des évolutions dans les exploitations et pour les installations.

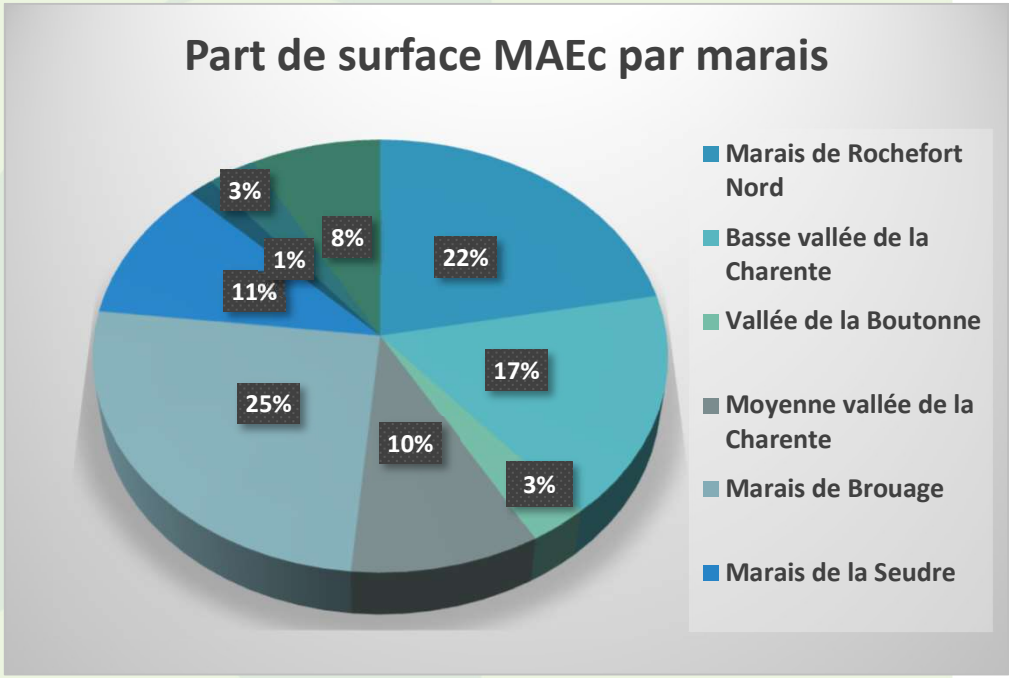
# Répartition suivant les sites Natura 2000

Zoom sur le site Natura 2000 **Marais de Rochefort Nord :**
Campagne 2023 :
- 132 exploitations
- 4490 ha

Campagne 2024 :
- 7 exploitations
- 100 ha

Zoom sur le site Natura 2000 **Estuaire vallée Charente**
Campagne 2023 :
- 108 exploitations
- 3428 ha

Campagne 2024 :
- 5 exploitations
- 50 ha




*Etat des demandes avant instruction ISIS*

# Enveloppe budgétaire 2023 et 2024

**Campagne 2023 :**

Des besoins estimés à hauteur de 4 014 000 € par an, soit environ 20 M€

Un co-financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les mesures Milieu Humide du marais de Brouage portant l'enveloppe totale à
19 875 000 €

**Campagne 2024 :**

**Un contexte budgétaire tendu**

- Une prise en charge de l'animation à hauteur de 43,4 % des besoins exprimés
- Une enveloppe prévisionnelle annoncée le 5/04/2024 de 200 000 €
- Besoin identifié à hauteur de 595 000 € fin mai 2024

- Début juillet notification d'une enveloppe réservataire de 595 000 €

# Perspectives 2025

Nouvel appel à projet ouvert jusqu'au 22 novembre

- Une enveloppe FEADER consommée à hauteur de 90 %,
- Pas de budget d'animation : ce point pose la question du financement des missions conduites par la CIA1779 dans le cadre du PAEC Marais Charentais

=> une volonté de la CIA1779 d'ouvrir le dispositif pour prendre en compte l'évolution des exploitations et les nouveaux demandeurs.

# Point sur les formations



Un enjeu fort pour le PAEC Marais Charentais avec près de 400 éleveurs concernés
Et 138 éleveurs dans le marais poitevin

**Un challenge** pour respecter l'obligation de faire une formation dans les 2 premières années :

- Une obligation de formation souvent mal vécue sur le principe
- Un contexte agricole tendu
- Une activité d'élevage contraignante / organisation du travail
- Un nombre important de stagiaires (env. 400 stagiaires = 40 sessions)
- La nécessité de se renouveler sur les thématiques
- Le respect des exigences VIVEA dans le cadre de la certification QUALIOPI

# Bilan des formations 2024 / nombre de stagiaires

En 2024 (printemps et automne) :

- 9 formations parasitisme – 125 exploitations
- 3 formations valorisation agro-environnementale des prairies de marais – 34 exploitations
- 5 formations biodiversité – 87 exploitations

- Soit un total de 246 stagiaires sur 17 sessions

# Retour qualitatif sur les sessions de formations

**Biodiversité et gestion des prairies**

Des échanges constructifs avec les animatrices Natura 2000









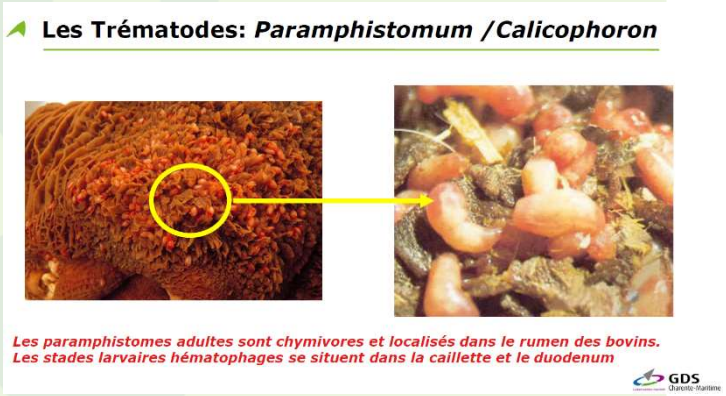


# Retour qualitatif sur les sessions de formations

**Parasitisme**

De bons retours des stagiaires :

- Intervention du GDS 16-17 dynamique et précises qui amène à réfléchir ses modalités de traitements
- Possibilité de faire des analyses de copro / sérologie / pepsinogène avec financement partiel des analyses (CD17 au printemps puis GDS),
- Complément d'information sur MHE et FCO



# Retour qualitatif sur les sessions de formations

**Biodiversité et gestion des prairies**

- Formations biodiversité et gestion des prairies : articulation salle le matin et terrain l'après-midi bien appréciée,

- Bons échanges entre les stagiaires,





St Just Luzac
Jeu Perpet

# Retour qualitatif sur les sessions de formations

**Biodiversité et gestion des prairies**

Site de la Cabane de Moins :

- Découverte pour de nombreux exploitants







# Retour qualitatif sur les sessions de formations

**Biodiversité et gestion des prairies**

Une opportunité appréciée pour refaire des liens avec la station de l'INRAE







# Et des moments de convivialité autour des repas



## Merci pour votre attention

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 2- Assistance technique

- Mise en œuvre du processus de contractualisation

### Outils Natura 2000 :
### 3 modalités d'engagement volontaire

**Mesures contractuelles de gestion donnant lieu à financement**

**Milieux agricoles** | **Milieux non agricoles**

**Actions de gestion donnant lieu à des coûts de réalisation**



Contrats Natura 2000 Agricoles = **Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC)**
**Portage Chambre d'Agricuture**

**Contrats Natura 2000**
- **forestiers**
- **non agricoles – non forestiers**

**Mesures contractuelles de gestion valorisant des bonnes pratiques**

**Adhésion ouverte à tous les usagers du site**

- **Engagements conformes aux bonnes pratiques et aux recommandations définies par le DOCOB**
- **Pas de surcoût pour le signataire**

**Charte Natura 2000**

**Exonérations fiscales**
**Pour les propriétaires, exonération sur la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties**

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 2- Assistance technique

- Exemple de contrats N 2000 : Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
  - Puy-du-Lac-

- Contrat ni agricole ni forestier
- Année de dépot : 2023
- Propriétaire privé – 8 exploitants
- Coût : estimatif 120 000 euros TTC
- 80 % FEADER 20% Région

- 20 km de linéaire de frênes
- 8 exploitants différents
- Taille des frênes têtard qui est un habitat d'espèces

CONTRAT ANNULE





# 01 Bilan annuel animation N2000

## 2- Assistance technique

## Restauration de la ripisylve de la levée communale des Grenons

- Contrat ni agricole ni forestier
- Année de dépot : 2022
- Commune de Loire les marais
- 600 m par an pendant 3 ans
- Coût : 32 135 €
- Autofinancement Commune à 20%

- Ripisylve à renforcer + lutte contre le Baccharis
- Broyage ronciers et préparation sol (Aunis GD) + élimination plantes exotiques envahissantes (UNIMA)
- Plantation d'arbres et arbustes (pas de Frênes)
- Partenariat avec CD 17 (EVA) pour fourniture plants et protection
- Partenariat avec Lycée de la mer de Bourcefranc (Bac pro GMNF) pour plantations

**EN COURS**







# 01 Bilan annuel animation N2000

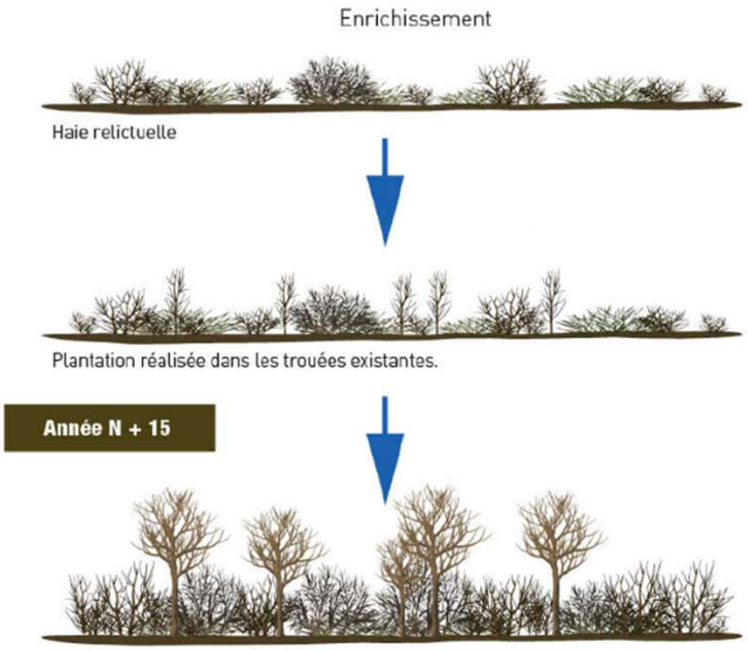
## 2- Assistance technique

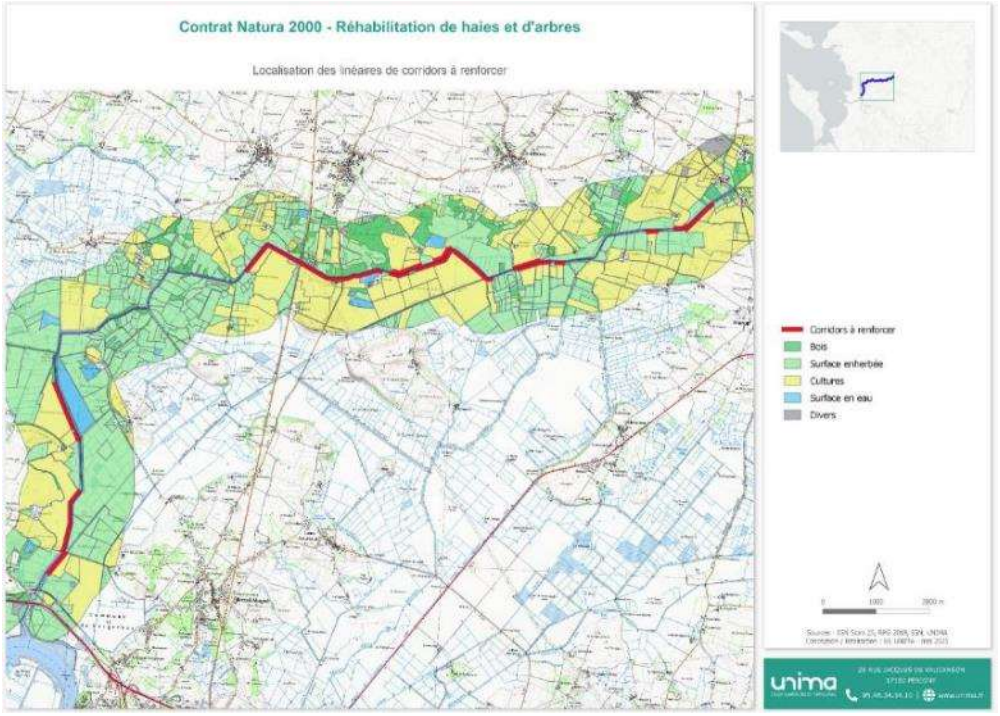
- Exemple de contrats N 2000 : Réhabilitation de la trame bocagère par plantations - Canal de Charras-

- Contrat ni agricole ni forestier
- 2023-2027
- CD 17 ( gestion UNIMA)
- 4 635 mètres
- Coût : 76 432 €TTC
- Autofinancement CD17 à 20%

- Trois portions de haies en déclin
- 1 plan tous les 10 m
- Saint Laurent de la Prée, Ciré d'Aunis, Ardillières et Muron
- Suivi, entretien et arrosage programmés

**VALIDE ET EN COURS**



# 01 Bilan annuel animation N2000

## 2- Assistance technique

- Mise en œuvre du processus de contractualisation

### Outils Natura 2000 :
### 3 modalités d'engagement volontaire

**Mesures contractuelles de gestion donnant lieu à financement**

**Milieux agricoles** | **Milieux non agricoles**

**Actions de gestion donnant lieu à des coûts de réalisation**



Contrats Natura 2000 Agricoles = **Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC)** **Portage Chambre d'Agricuture**

**Contrats Natura 2000**
- **forestiers**
- **non agricoles – non forestiers**

**Mesures contractuelles de gestion valorisant des bonnes pratiques**

**Adhésion ouverte à tous les usagers du site**

- **Engagements conformes aux bonnes pratiques et aux recommandations définies par le DOCOB**
- **Pas de surcoût pour le signataire**

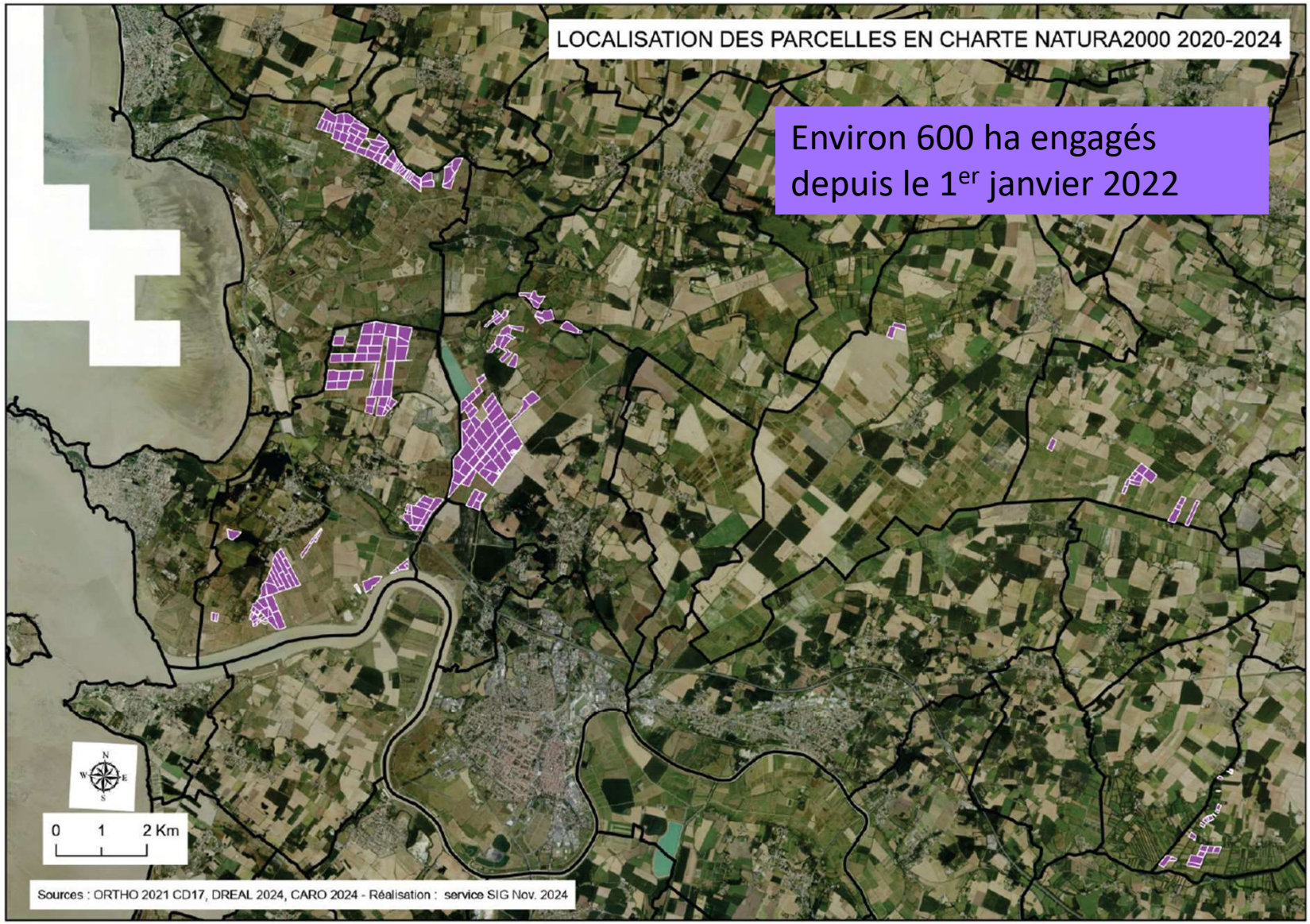
**Charte Natura 2000**

**Exonérations fiscales**
**Pour les propriétaires, exonération sur la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties**

# 01 Bilan annuel animation N2000

## 2- Assistance technique

### Parcelles engagées en charte Natura 2000



# 01 Bilan annuel animation N2000

## 2- Assistance technique

- Mise en œuvre du processus de contractualisation

### 1. Chartes



En projet en 2024, 4 parcelles attenantes en prairies sur la commune de Muron (AS St Louis) : F03 : maintien en prairie permanente et gestion pour la biodiversité

# 01 Bilan annuel animation N2000

2- Assistance technique

## EIN = Etude d'incidence Natura 2000

- Objectif : s'interroger dès la conception du projet sur les impacts potentiels sur les espèces et les habitats Natura 2000
- Principes

- Réalisée par le porteur de projet
- Engage la responsabilité du porteur de projet
- Evaluation proportionnée au projet
- Réunion le plus en amont possible du dépôt de dossier à la DDTM

⇒ 31 Projets pour EBVC + 34 projets pour MR accompagnés en 2024




*NB : La fiche cantonale (protocole marais) vaut EIN*

# EIN = Etude d'incidence Natura 2000

- Quelques exemples
  - Estuaire et Basse vallée de la Charente

- Accompagnement du pétitionnaire pour le tracé du trail de Saint Laurent de la Prée sur deux tronçons sensibles (EI)
- Réfection de la piste cyclable au niveau du marais du Transbordeur (EI)
- Suivi des opérations de confortement des digues sur l'Estuaire de la Charente (groupe de travail)
- Accompagnement pour les travaux de carrelets (préconisations)
- Plantations de haies en lien avec EVA 17 (avis)
- Accompagnement des travaux de curage (fiche cantonale)
- Projets en lien avec le site classé






## EIN = Etude d'incidence Natura 2000

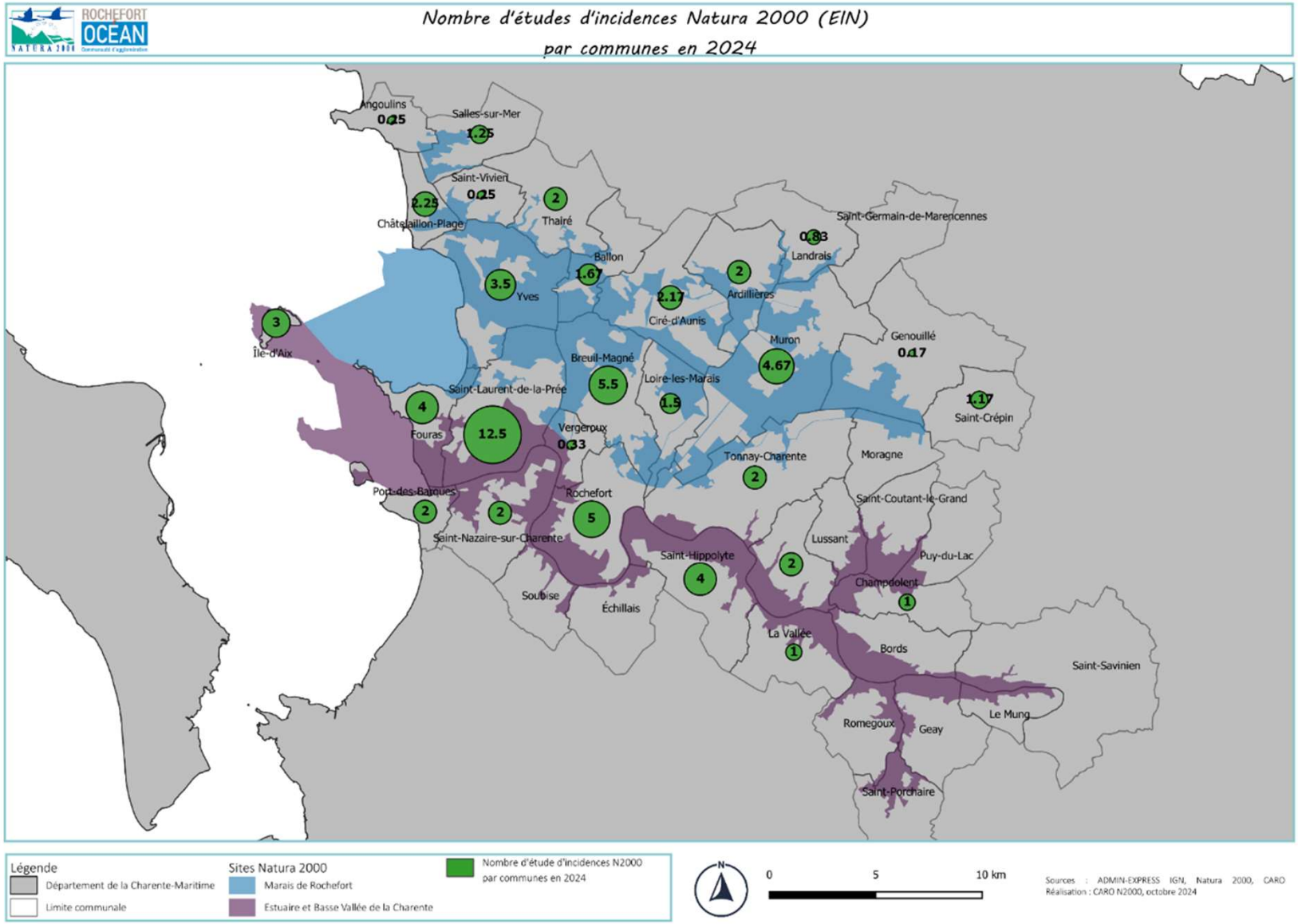
- Quelques exemples
  - Marais de Rochefort

- Accompagnement de chantier pour l'extension de la STEP de Breuil-Magné
- EIN pour une rénovation de carrelet à Fouras
- Confortement de berges le long de routes départementales (3 chantiers)
- Avis sur fiche cantonale et/ou suivi des travaux d'entretien de fossés ( 11 chantiers)
- Accompagnement de la mise en place d'un passage à faune sur l'aqueduc de la Stèle (RD 137)
- Avis avant plantation de haies en N2000 (EVA 17)
- Avis avant entretien de la végétation (Canal de Charras)



# 01 Bilan annuel animation N2000

## 2- Assistance technique



# 01 Bilan annuel animation N2000

## 2- Assistance technique

- Statistiques

| Années | Nombre d'EIN | Variation interannuelle | Nombre EIN cumulées |
|---|---|---|---|
| 2019 | 38 | | 310 |
| 2020 | 56 | + 32 % | |
| 2021 | 38 | - 32 % | |
| 2022 | 62 | + 38 % | |
| 2023 | 48 | - 20 % | Augmentation du nombre d'EIN traité |
| 2024 | 65 | + 36 % | |

- Nombre d'EIN par Site N2000 :

| Sites N2000 | Nombre d'EIN en 2024 | Nombre en site classé | Nombre en protocole marais |
|---|---|---|---|
| Estuaire et Basse Vallée de la Charente | 31 | 30 | 7 |
| Marais de Rochefort | 34 | 3 | 17 |
| Les deux | 65 | 33 | 24 |

- EIN par thématiques et par sites N2000 en 2024

| Thématiques | Pourcentage 2024 pour le site Estuaire et Basse Vallée de la Charente | Pourcentage 2024 pour le site Marais de Rochefort |
|---|---|---|
| Travaux | 13 | 6 |
| Hydraulique (curage) | 23 | 41 |
| Loisirs (canoé..) | 3 | |
| Travaux AOT (DPM, DPF) | 23 | |
| Manifestation (feu d'artifice, trail…) | 13 | |
| Plantation | 10 | 6 |
| Tourisme | | |
| Chasse | | |
| Travaux hydrauliques (ouvrages) | 10 | |
| Berge | 3 | 12 |
| Cheminement | 3 | 3 |
| Urbanisme | | |
| Entretien de la végétation | | 9 |
| Qualité de l'eau | | 3 |

# L 01 Bilan annuel animation N2000

2- Assistance technique

## Plus value environnementale des projets en 2024

- Préconisations sur les périodes d'intervention
- Traitement des invasives (confirmation de *Bidens frondosa* EEE et arrachage par CD17 à Biard)
- Préconisations d'aménagements pour la faune
- Sensibilisation auprès des propriétaires de carrelets et lien avec l'association des carrelets charentais
- Sensibilisation sur les habitats et les espèces protégées par les directives européennes
- Entretien de la végétation : garder 1 arbre tous les 5-6 m, les tiges d'avenir, une diversité d'espèces locales, l'ombrage au-dessus des fossés, les frênes têtards...







*Aménagement petite faune*

## Plus value environnementale des projets :

## Exemple : extension de la STEP de Breuil-Magné

- Sensibiliser à l'entretien durable de la végétation, aux plantes hélophytes, à la protection des baisses
- Identifier les arbres à garder, conseiller sur la fauche et la taille des arbres avant curage
- Expliquer pourquoi garder les frênes têtards, même vieillissants
- Rouvrir la prairie et réduire l'emprise des déblais sur les prairies
- Conseiller sur la forme des mares et les pentes douces...
- Encourager la végétalisation des berges en pente douces
- Identifier et montrer les Espèces Exotiques Envahissantes (Baccharis)





# 01 Bilan annuel animation N2000

## 3 -Amélioration des connaissances et suivis biologiques des DOCOB

Présentation des actualités sur la partie marine



## Réponse à l'appel à projets DREAL/Région 2025-2027 pour mise à jour des connaissances dans les sites Natura 2000

- Suivi de la Cistude d'Europe (multi-sites Natura 2000 : EBVC, Marais de Rochefort, Seudre, Brouage et Cadeuil)



*Cistude d'Europe*

ASSOCIATION RAMSAR FRANCE

Ramsar pour les zones humides

# Ramsar et BCAE2 – point d'actualités

Ramsar Convention sur les zones humides

Bastien Coïc *Directeur – Association Ramsar France*

# 1- La convention de Ramsar, rapide rappel



# La convention de Ramsar

- Convention internationale signée le 2 février 1971, à Ramsar (Iran)

- Objectif: ***« conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources »***

- Fondée à l'origine sur la préservation des **habitats d'oiseaux d'eau.**

- Aujourd'hui, elle prend en compte la protection de tous les aspects de la **biodiversité** et va même jusqu'à la protection des **valeurs sociales et culturelles** présentes sur le territoire des zones humides.



# La convention de Ramsar

## Concrètement, c'est quoi?

- Ramsar est un **label de reconnaissance de l'importance mondiale** de ces zones humides. Il **récompense et valorise** les actions de gestion durable et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.
- La **demande d'inscription est volontaire** et basée sur des **critères écologiques**.

## Critères écologiques de désignation

- 1 critère tenant compte des **types de zones humides représentatifs, rares ou uniques**

  *Critère 1: Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle contient un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.*
- 3 critères tenant compte des espèces ou des **communautés écologiques**
- 2 critères spécifiques tenant compte des **oiseaux d'eau**

  *Critère 5: Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus.*
- 2 critères spécifiques tenant compte des **poissons**
- 1 critère spécifique tenant compte d'autres **taxons**

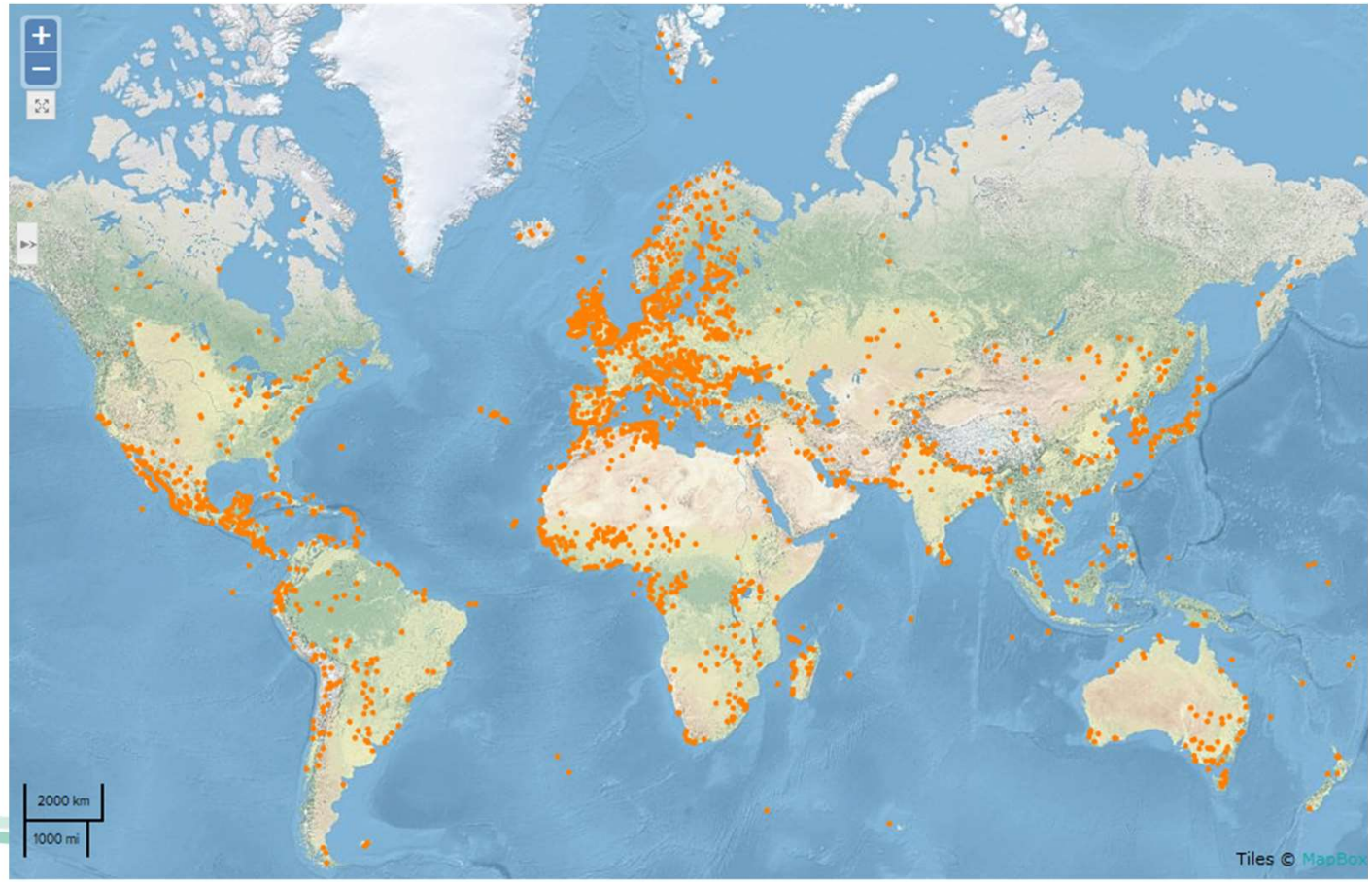


# 2- Le réseau de sites Ramsar



# Le réseau mondial des sites Ramsar

- **172 pays**
- **2523 sites**
- 257 millions d'hectares, soit 4,5 fois la France!



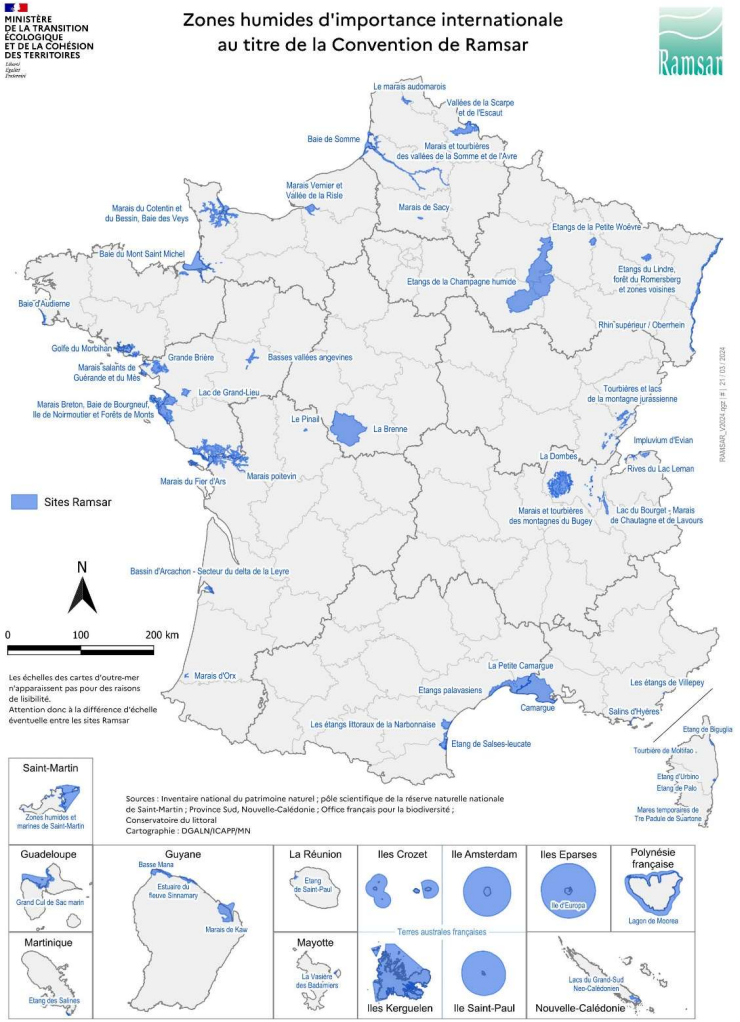
# Les sites Ramsar en France

- La France est devenue partie contractante **en 1986**.

- En 2024, elle compte **55 sites d'importance internationale** (43 en métropole et 12 en outre-mer) pour une surface totale de **3,9 millions d'ha**.

- **5** sites en **Nouvelle-Aquitaine**:
  - Marais du Fier d'Ars (2003)
  - Marais d'Orx (2011)
  - Delta de la Leyre (2011)
  - Pinail (2021)
  - Marais poitevin (2023)





# 3- Actualité – Ramsar et mise en œuvre de la BCAE2 en France



# Contexte et décision interministérielle

- Nouvelles BCAE2 dans la PAC 2023-2027, dont la BCAE2 « Protection des zones humides et des tourbières ». Tout est à construire: zonage et cahier des charges.
- Mise en œuvre en 2023, avec dérogation jusqu'au 1er janvier 2025 max (cas de la France).
- Nécessite une cartographie des ZH et des tourbières.

- Décision interministérielle du 17 juillet 2024 sur zonage et cahier des charges:
  - <u>Zonage:</u>
    - Croisement des sites Ramsar et des inventaires bancarisés dans le RPDZH (Réseau Partenarial de Données sur les Zones Humides).
    - Tourbières référencées au niveau national (= les 6 habitats de la directive Habitats-Faune-Flore qui se réfèrent aux milieux tourbeux).

  - <u>Cahier des charges:</u>
    - Pour toutes les parcelles
      - interdiction de remblais et de dépôt (tous types de déchets, terre et matériaux inertes hors fumure et matière organique et hors boues de curage des canaux et matériaux d'entretien pour les digues) ;
      - interdiction de nouveaux réseaux de drainages en zones humides.

      Ces interdictions s'appliquent au-delà du seuil minimal imposant déclaration auprès de l'administration, afin d'assurer la cohérence des dispositifs.

    - Concernant les tourbières : interdiction de prélèvement et de brûlage, sauf dérogation en cas de brûlage dans le cadre d'un plan de gestion écologique ou forestière validé par une structure compétente

# Conséquences pour les ZH et les sites Ramsar

- Pour les zones humides
  - Décision prise sans concertation, quasi aucun ajustement possible.
  - Surface minimale (0,75% de la SAU), membre le moins-disant au niveau européen.
  - Laisse de côté de nombreuses zones humides hors du zonage.

- Pour les sites Ramsar
  - Changement total de doctrine sur Ramsar (volontaire, sans règlementation dédiée ➔ obligations liées)
  - Rupture de confiance, du contrat moral
  - Mise en porte-à-faux des gestionnaires locaux
  - Impact très négatif sur les relations très constructives qu'ont su développer les porteurs de projet, les acteurs locaux (collectivités, syndicats mixtes, établissement public, associations, chambres d'agriculture…), et les usagers du site (en particulier les agriculteurs)
  - Une décision qui va à l'encontre du travail de concertation mené au niveau local depuis de nombreuses années par les coordinateurs de ces sites Ramsar.

➔ Ramsar France et les réseaux d'aires protégées sont opposés à ce zonage réducteur, qui remet en cause le travail de concertation local, et les acteurs vertueux qui s'engagent dans une démarche volontaire.


ASSOCIATION
RAMSAR
FRANCE
Ramsar
pour les zones humides
Merci de votre attention
Contact: reseau@ramsarfrance.fr


Ramsar
PRENDRE SOIN
DES ZONES HUMIDES
une réponse au changement climatique
2 février
JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES
www.ramsar.org

# 03 Bilan triennal 2022-2024

- Bilan financier de la mission d'animation 2022-2024

| Années | Libellés | Dépenses prévisionnelles | Subventions accordées (FEADER) | Autofinancement (%) |
|---|---|---|---|---|
| Année 1 du 01/01/2022 au 31/12/2022 | Rémunération | 103 149,32€ | | |
| | Coûts indirects | 15 472,40€ | | |
| TOTAL 1 | | 118 621,72€ | 91 817,83 € (77,40%) | 26 803,89€ (22,6) |
| Année 2 du 01/01/2023 au 31/12/2023 | Rémunération | 108 210,62€ | | |
| | Coûts indirects | 16 231,59€ | | |
| TOTAL 2 | | 124 442,21€ | 85 039,84€ (68,34%) | 39 402,37€ (31,66) |
| Année 3 du 01/01/2024 au 31/12/2024 (en cours) | Rémunération | 94 149, 07€ | | |
| | Coûts indirects | 14 122, 36 € | | |
| TOTAL 3 | | 108 271, 43 € | | |
| **TOTAL (1+2+3)** | | 351 335,36 € | | |

Convention financière avec les EPCI voisins pour participation au reste à charge sur la base des 20 %

- Synthèse de l'état d'avancement des fiches actions du DOCOB Estuaire et basse vallée de la Charente : Bilan 2022-2024

| Etat | Nombre d'actions | Précisions |
|---|---|---|
| ☺ Réalisé en continu | 16 | Animer le DOCOB, Communiquer, Favoriser une gestion environnementale pour l'entretien du réseau hydraulique |
| 😐 En partie atteint | 13 | Restaurer des corridors boisés, Limiter les risques de collision routière |
| ☹ Non entamé | 35 | Manque de financements (actions de suivi), actions priorité faible |

Nombre total de fiches actions dans le DOCOB : 64 dont 16 sur les suivis

- Synthèse de l'état d'avancement des fiches actions du DOCOB Anse de Fouras, Baie d'Yves et Marais de Rochefort : Bilan 2022-2024

| Etat | Nombre d'actions | Précisions |
|---|---|---|
| ☺ Réalisé en continu | 8 | Mise en œuvre du DOCOB, Communication |
| 😐 En partie atteint | 11 | Aménagement des berges, reconstitution du bocage... |
| ☹ Non entamé | 13 | Manque de financements pour les suivis |

Nombre total de fiches actions dans le DOCOB : 30 dont 8 sur les suivis

# 04 Questions diverses



*Avez-vous des questions ?*

# Merci de votre participation

*Centre Technique Municipal (CTM)*
*rue Louis Vaudreuil*
*17300 ROCHEFORT*







**Delphine MORIN**

Animatrice N2000
Marais de Rochefort
d.morin@agglo-rochefortocean.fr
Tél : 05 46 82 67 02
Port : 06 07 18 63 78

**Audrey TAPIERO**

Animatrice N2000
Estuaire et Basse Vallée de la Charente
a.tapiero@agglo-rochefortocean.fr
Tél : 05 46 82 67 03
Port : 06 72 60 22 70

ABONNEZ-VOUS



facebook Sites Natura 2000 : "Marais de Rochefort" & "Vallée de la Charente"